

Désormais, les meubles ont un nouvel avenir

A partir du 1^{er} octobre, une benne spécialement dédiée aux meubles usagers est installée à la **déchèterie de Méré**.

Financé par l'éco-participation lors de l'achat de meubles neufs, le Programme Eco-mobilier, agréé par le ministère de l'Ecologie, permet au SIEED de mettre en place cette benne pour favoriser le recyclage des meubles usagés.

Les 3 solutions pour vous défaire de vos meubles usagés :

- Le don à des associations,
- L'apport en déchèterie de Méré,
- L'apport dans les magasins volontaires.

Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

Quels meubles sont concernés ?

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient l'état, le type ou le matériau (chaise, table, lit, matelas, canapé...) Les éléments de décoration et de récréation n'en font pas partie du « Mobilier ».